

AVIS AU PUBLIC

Occupation du domaine public

ARTICLE L 2122-1-1 DU CG3P

Date de parution : 10/03/2026

Lieu d'implantation :

- Place PIRON & Place Charles de GAULLE - 22380 SAINT-CAST-LE-GUILDON,

Activité : déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Le public est informé par ce présent avis en date du 10/03/2026 que la Commune de SAINT-CAST-LE-GUILDON (22380) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concurrente pour l'installation, l'exploitation et la gestion d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables sur le domaine public, afin de soutenir le déploiement de ce type de service sur son territoire.

Durée de l'occupation : à proposer par le candidat en fonction de la durée d'amortissement des investissements.

Redevance : Redevance annuelle par an et par place de stationnement desservie (part fixe et part variable indexée sur le Chiffre d'affaires), à proposer par le candidat.

Toute personne intéressée est invitée avant le **10 avril 2026 à 10 heures** à télécharger et à transmettre une offre, conformément à l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI), sur la plateforme : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/> .

Critères de sélection :

- Qualité du service et prix proposé aux usagers : 30 points
- Offre technique et qualité du matériel proposé : 30 points
- Redevance annuelle par an et par place de stationnement desservie (part fixe et part variable indexée sur le Chiffre d'affaires) : 30 points
- Développement durable et insertion sociale à l'installation et durant toute la période d'exploitation : 10 points

Mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON

A l'attention de Mme le Maire

1, place de l'Hôtel de Ville

22380 SAINT-CAST-LE-GUILDON

T : 02 96 41 80 18

M : mairie@saintcastleguildo.fr